



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-septième session**

Genève, 22-26 juin 2015

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Explosifs et questions connexes****Groupe de travail des explosifs: Directives concernant  
les méthodes de travail****Communication du Président du Groupe de travail des explosifs<sup>1</sup>****Introduction**

1. Au cours de la dernière période biennale du Sous-Comité, le Groupe de travail des explosifs s'est réuni seulement pour les sessions d'été. Or, le volume des documents officiels et informels examinés par le Groupe a sensiblement augmenté. De ce fait, le temps nécessaire pour examiner les nombreuses questions présentées et pour rédiger et passer en revue le rapport du Groupe de travail avant de le présenter au Sous-Comité s'est accru également.

2. À sa quarante-sixième session, le Sous-Comité a été averti de la charge de travail importante qui attend le Groupe de travail pendant la prochaine période biennale et il a été décidé de convoquer le Groupe de travail au cours de chacune des réunions du Sous-Comité qui auront lieu durant la période biennale 2015-2016. Afin d'aborder de manière rationnelle ce que l'on prévoit comme une période très chargée pour le Groupe de travail, son président et son secrétaire ont élaboré les directives décrites ci-après; présentées ici au Sous-Comité à pour information, elles devraient améliorer l'efficacité du Groupe de travail et simplifier l'élaboration des rapports.

---

<sup>1</sup> Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2015-2016 tel qu'approuvé par le Comité à sa septième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/92, par. 95, et ST/SG/AC.10/42, par. 15).



## Directives

3. Directives (ou exigences minimales) concernant l'élaboration des propositions et leur acceptation pour examen par le Groupe de travail des explosifs:

- Les propositions devraient faire l'objet d'un document officiel. Les propositions présentées dans des documents informels peuvent être examinées par le Groupe de travail s'il dispose du temps nécessaire mais ne débouchent pas nécessairement sur une recommandation au Sous-Comité. Un document officiel peut être exigé à la session suivante;
- Les propositions de modification du texte du Règlement type, du SGH et/ou du Manuel d'épreuves et de critères doivent être présentées en format MSWord indiquer la ou les modifications à apporter et fournir un suivi des modifications pour en faciliter la traduction;
- Les propositions (nouvelles et/ou amendements) doivent être complètes et inclure tous les amendements qui en découlent. Le cas échéant, les documents incomplets seront transmis (après examen par le Groupe de travail) à la session suivante.

4. Le secrétaire et le président examineront les documents à mesure qu'ils apparaîtront sur le site Web de la CEE et les propositions seront insérées à l'avance dans le plan du rapport du Groupe de travail. Au cours de la réunion, le rapport sera finalisé en fonction des conclusions des débats. On espère que cette manière de procéder diminuera la charge de travail à Genève.

5. La présentation du rapport à la séance plénière sera légèrement modifiée. Les discussions techniques du Groupe de travail se poursuivront jusqu'au mercredi à 17 h 30. Toute la journée du jeudi sera consacrée à la rédaction du rapport et le projet de rapport sera examiné par le Groupe de travail le vendredi matin. Le jeudi, pendant que le rapport est en cours d'élaboration, le Groupe de travail pourrait tenir des discussions informelles qui ne figureront pas dans le rapport. Celui-ci sera disponible en plénière le vendredi après-midi et examiné cet même après-midi à la session suivante ainsi que le deuxième lundi aux trois sessions suivantes. S'agissant de ces dernières (2015, juin 2016 et décembre 2016), les participants du Groupe de travail pourraient choisir soit de rester à Genève pendant le week-end soit de revenir pour l'examen séance plénière. Étant donné que de nombreux membres sont absents lors de ces débats, ce changement de calendrier n'affecterait pas leur participation.

Pour ce qui est des sessions où le Sous-Comité ne se réunit qu'une semaine, ce programme sera révisé de manière à faire en sorte que le rapport soit disponible l'après-midi du dernier jour de la session.

6. Ces directives ont déjà été envoyées par courrier électronique aux experts qui ont participé à au moins une session du Groupe de travail au cours des cinq dernières années.

7. Le présent document est destiné à faire connaître aux membres du Sous-Comité les directives concernant les méthodes de travail.

---